



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du 14 OCTOBRE 2025

#### PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. Pascal BOUVIER, Mickaël GIANOLIO, Jean-Yves JOLY, Mmes Annie GERMAIN, Sandrine GUILLEMIN, Elisabeth LAMARD, MM. Emmanuel CHALUMEAU, Emilien CLERGET, Damien COMTE.

Absents excusés : Mme Claudine COSSON (donne pouvoir à M. Emilien CLERGET), MM. Sébastien LOUREAU (donne pouvoir à Mme Sandrine GUILLEMIN), Eric DAUDRY.

Absent : M. Bernard MONNIER.

M. Mickaël GIANOLIO a été nommé secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

Retrait de la délibération sur l'affouage.

Approbation du PV du conseil du 09 septembre 2025

- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026
- Convention RPI
- Convention d'occupation du domaine public
- Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer le permis de construire de Monsieur le Maire

#### Informations et questions diverses

- ✓ Résiliation du bail de location F2 Mairie
- ✓ Cérémonie du 11 novembre
- ✓ Nettoyage du cimetière
- ✓ Recensement des friches du village
- ✓ Présentation devis pour décosse de Noël
- ✓ Point sur divers travaux
- ✓ Comptes rendus de diverses réunions
- ✓ Demandes d'urbanisme
- ✓ Informations diverses

#### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2025 a été validé à l'unanimité sans observation.

#### 2. Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2026 et décide des parcelles dont les produits seront destinés à la vente de gré à gré par soumission, vente simple de gré à gré des chablis et des produits de faible valeur. L'ONF assurera la prestation d'assistance technique.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal, approuve cette décision.*

### **3. Convention du RPI**

Lors du conseil municipal du 20 mai 2025 pour la commune de Larnaud et du 10 juin 2025 pour la commune de Villevieux, une délibération a été prise pour créer le RPI entre elles. Afin de gérer de façon commune ce regroupement scolaire, une convention a été établie.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ladite convention*

### **4. Convention d'occupation du domaine public**

Les nouveaux repreneurs de la boulangerie ont souhaité installer un panneau de 1 m x 1 m sur la voie publique pour indiquer leur commerce.

Une convention est proposée entre la commune et les nouveaux boulanger.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.*

### **5. Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer le permis de construire de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire a déposé un permis de construire en mairie le 03 octobre 2025. Afin qu'il soit traité par le service instructeur, celui-ci doit être signé par un autre élu. Il est proposé de mettre aux voix le nom du Premier Adjoint.

*Après en avoir délibéré à 10 voix pour (Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil) le Conseil Municipal, approuve le nom du Premier Adjoint pour signer tous documents se référant au permis de construire de Monsieur Pascal BOUVIER, Maire.*

### **6. Demande de DETR**

Nous avions déposé l'année dernière deux demandes de DETR : une pour le retournement du monument aux Morts et une pour la sécurisation de la traversée de Villevieux. Celles-ci n'ont pas été validées par les services de l'État. Sur proposition de Monsieur le Maire, les deux dossiers seront représentés cette année.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 pour continuer avec les informations diverses.*

Date du prochain Conseil Municipal le 09/12/2025

Le secrétaire de séance



Mickaël GIANOLIO

Le Maire



39140 JURA

Pascal BOUVIER